

UNITE D'ACTION SYNDICALE (UAS)

LES CENTRALES SYNDICALES DU BURKINA FASO :

- *Confédération Générale du Travail du Burkina (CGT-B)*
- *Confédération Nationale des Travailleurs Burkinabé (CNTB)*
- *Confédération syndicale Burkinabé (CSB)*
- *Force Ouvrière – Union Nationale des syndicats libres (FO- UNSL)*
- *Organisation Nationale des syndicats libres (ONSL)*
- *Union Syndicale des Travailleurs Burkinabé (USTB)*

LES SYNDICATS AUTONOMES :

*SAIB – SATB – SAMAE – SATEB – SNEAB – SYNATEB – SYNATIC
SYNTAS – SYNTRAPOST – SYNAPAGER – SYNATIPB – SYNATRAD
SYFMAB – SYNATEL – UGMB*

N° 2010 – 002/ UAS/CS-SA/PDM

Ouagadougou, le 5 février 2010

**Les Secrétaires Généraux des organisations
syndicales sus - citées,**

A

**Son Excellence, Monsieur le Président du Faso,
Président du Conseil des Ministres**

- OUAGADOUGOU -

Objet : Préavis de grève.

Excellence Monsieur le Président du Faso,

Parmi les points inscrits dans la plate-forme minimale du 1^{er} mai, figure en bonne place la revendication portant sur « *la suppression de la TVA sur les prêts bancaires et la suspension de l'application des vignettes* ».

A l'occasion de la dernière rencontre Gouvernement/Syndicats close le 7 janvier 2010, le gouvernement a reconnu que « *la taxe sur les véhicules à moteur et les vélocipèdes (communément appelée plaques et vignettes) a été supprimée au lendemain de la dévaluation du franc CFA en 1994* » et que « *pour compenser cette perte de recettes, le Gouvernement a institué la Taxe sur les Produits Pétroliers* ». Selon lui, cette taxe, (qui est de 125F/litre pour le super 91) est répartie entre l'Etat (90%) et les collectivités (10%). En nous fondant sur ces données, nous avons proposé que le gouvernement cède aux collectivités au moins la moitié des recettes collectées à travers la TPP au lieu des 10% qui leur sont actuellement réservées. Cette proposition n'a pas été considérée par le gouvernement puisqu'un communiqué du maire de Ouagadougou donne aux propriétaires d'engins et de véhicules le délai du 31 mars 2009 pour s'acquitter de cette taxe.

Nos organisations dénoncent l'application de cette mesure dans un contexte de vie chère et de non satisfaction de notre revendication portant sur une hausse des salaires. En conséquence, nous portons à votre connaissance que nous appelons l'ensemble des travailleurs des secteurs public et para- public à observer un arrêt de travail de 24h le mercredi 24 février 2010 de 00 heure à 24 heures et à organiser des manifestations de protestation sur l'ensemble du territoire.

Veuillez agréer, Excellence Monsieur le Président du Faso, l'expression de notre très haute considération.

Pour les Centrales syndicales :

CGTAB

Tolé SAGNON
Secrétaire Général

FO/UNSL

Joseph TIENDREBEOGO
Secrétaire Général

CNTB

Augustin Blaise HIEN
Secrétaire Général

ONSL

Paul KABORE
Secrétaire Général

CSB

Jean Mathias B. LILIOU
Secrétaire Général

USTB

El Hadj Mamadou NAMA
Secrétaire Général

Pour les Syndicats Autonomes :

SAIB

O. Pascal QUÉDRAOGO
Secrétaire Général p.i.

SATB

Idrissa KABORE
Secrétaire Général

SAMAE

Boniface SOME
Secrétaire Général

SATEB

Bonaventure SEGUEDA
Secrétaire Général

SNEAB

Jean KAFANDO
Secrétaire Général

SYNATEB

Tahirou TRAORE
Secrétaire Général

SYNTAS

Victor S. HIEN
Secrétaire Général

SYNTRAPOST

Achille PARE
Secrétaire Général

SYNAPAGER

Apollinaire KABORE
Secrétaire Général

SYNATEL

Souleymane SO
Secrétaire Général

SYNATIC

Justin OULIBALY
Secrétaire Général

SYNATIPB

Jean-Baptiste OUÉDRAOGO
Secrétaire Général

SYNATRAD

Etienne ILBOUDO
Secrétaire Général

SYSFMAB

Mariam TIEMTORE
Secrétaire Générale

SNESS

Samuel DEMBELE
Secrétaire Général

UGMB

Gabriel SEBGO
Secrétaire Général